**Université Ahmed Benyahya El Wancharissi- .**

**Faculté des lettres et langues .**

**Département des lettres et langues étrangères.**

**Module :**  **Ethique et Déontologie**

**Master 1 - Didactique .**

**Cours n°4 : LA CHARTE D’ETHIQUE ET DE LA DEONTOLOGIE UNIVERSITAIRE.**

**Fondements éthiques et déontologiques de la charte**

La charte de l'éthique et de la déontologie universitaire aborde les droits et devoirs de l'enseignant et de l'étudiant en se basant sur des valeurs éthiques qu'ils doivent respecter et appliquer. Ces valeurs comprennent :

* Les libertés académiques, qui garantissent la liberté d'expression et le libre exercice de la raison dans les travaux universitaires.
* Le respect des franchises universitaires, qui exprime le caractère sacré de l'université et le respect de la science et du savoir.
* L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique, qui sont des principes fondamentaux dans la recherche et l'enseignement.
* La responsabilité et la compétence, qui impliquent d'assumer ses responsabilités professionnelles et de maintenir un haut niveau de compétence.
* L'intégrité et l'honnêteté, qui sont essentielles pour maintenir la confiance et l'intégrité dans le milieu universitaire.

L'institution universitaire est tenue de fournir des garanties permettant à l'enseignant-chercheur d'exercer pleinement ses fonctions dans le respect des règles régissant l'institution. Quant à l'étudiant, il a le droit de créer ou d'adhérer à des associations estudiantines, mais celles-ci ne doivent pas interférer avec la gestion administrative de l'institution universitaire.

Il est important de noter que la charte de l'éthique et de la déontologie universitaire souligne l'importance de la liberté d'expression et du libre exercice de la raison dans les travaux universitaires, ainsi que le respect des valeurs éthiques qui guident les actions des enseignants et des étudiants.

La franchise universitaire exprime le caractère sacré de l'université et le respect de la science et du savoir. Il existe une relation indéniable entre ce concept et la liberté académique. Selon les documents officiels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les franchises universitaires sont réglementées et prescrites. Elles garantissent que l'établissement d'enseignement supérieur est un espace de liberté de pensée, de recherche, de création et d'expression, tout en respectant les activités pédagogiques et de recherche, ainsi que l'ordre public.

La franchise universitaire est étroitement liée à la liberté académique. Elle suppose que le directeur de l'établissement universitaire est qualifié et autorisé à maintenir l'ordre et la sécurité au sein de l'université. Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur jouissent d'une entière liberté d'expression et d'information dans l'exercice de leurs activités d'enseignement et de recherche, tout en respectant les règles d'éthique et de déontologie. De même, les étudiants ont le droit à la liberté d'information et d'expression, sans porter atteinte aux activités d'enseignement et de recherche ni à l'ordre public.

La franchise universitaire exprime ainsi le caractère sacré de l'université, le respect de la science et du savoir, et garantit la liberté académique pour les enseignants et les étudiants.

**Références bibliographiques :**

* SIROUX D. (2004) « *Déontologie* », dans M. Canto-Sperber (dir.), Dictionnaire d’éthique et de philosophie morale, Paris, Quadrige
* Recueil des cours d’éthique et déontologie des universités algériennes.